

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU COMITÉ SYNDICAL DU SMIRTOM
VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022**

AFFICHAGE

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le TRENTE SEPTEMBRE à neuf heures, les membres du Comité Syndical du SMIRTOM dont les noms suivent, se sont réunis au SMIRTOM, 20 route de Chaumont à CORQUILLEROY (45120), sous la Présidence de Monsieur René BÉGUIN.

Présents : Mesdames BELLIERE, GADOIS et PROCHASSON ; Messieurs BÉGUIN, CAROUX, DE TEMMERMAN, D'HAEGER, FRISCH, GODEY, JOLIVET, LARCHERON, MALET, MOREAU, PIAT, TERRIER et TOURATIER.

Absents excusés : Madame FÉVRIER ; Messieurs DAUX, HAMON, HARANG, LAVIER, RAMBAUD, RONDEAU et SAILLARD.

Absent : Monsieur BERTHAUD.

Monsieur Claude TOURATIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur BÉGUIN, président, déclare la séance du Comité Syndical ouverte à 09h05.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2022

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 24 juin 2022 est approuvé à l'UNANIMITÉ.

* *Délibération n°22-22*

MODIFICATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS À COMPTER DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITÉ décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 30 septembre 2022 avec la création de trois postes : un agent responsable technique catégorie A ou B à temps complet ; un informaticien catégorie B ou C à temps complet et un agent d'entretien catégorie C à temps non complet (20 heures).

* *Délibération n°22-23*

ADMISSIONS EN CRÉANCES ÉTEINTES

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITÉ, autorise le président à admettre en créances éteintes quatre dossiers de surendettement et liquidation judiciaire pour un montant total de 1 241,81 euros.

* *Délibération n°22-24*

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITÉ, vote la révision des tarifs qui interviendra au 1er octobre 2022, avec l'ajout du montant d'un tarif des pneumatiques en déchèterie pour les professionnels et de la mise à disposition d'une benne pour les gens du voyage.

* *Délibération n°22-25*

AVENANT N°1 AU MARCHE COVERED DE MISE A DISPOSITION DE CONTENANTS POUR TRANSPORT ET TRI ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE

Le Comité Syndical, à la MAJORITÉ ABSOLUE (1 abstention : monsieur JOLIVET), autorise le président à signer cet avenant concernant la modification de la fréquence de révision des prix du marché pour la porter d'une fréquence annuelle à une fréquence semestrielle.

* Délibération n°22-26

AVENANT AU REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC DEFINISSANT LES CONDITIONS ET MODALITES DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le Comité Syndical, à la MAJORITÉ ABSOLUE (1 abstention : monsieur JOLIVET), accepte les modifications au règlement de collecte et autorise le président à le transmettre à l'ensemble des communes membres pour mise en application.

* Délibération n°22-27

CONTRAT DE PARTENARIAT 4L TROPHY

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITÉ, approuve le soutien d'un montant de 560 € pour la pose du logo du SMIRTOM sur deux véhicules à deux endroits, dans le cadre de la 26ème édition du 4L Trophy et autorise le président à signer le contrat de parrainage correspondant.

* Délibération n°22-28

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS) : BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2022 ET SUBVENTIONS DE L'EXERCICE 2023

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITÉ, autorise le président à verser au COS, suite à la présentation de leurs comptes, le solde de la subvention d'un montant de 5 728 €.



Certifié affiché le 04/10/2022
Le président, René BÉGUIN



Le président,
René BÉGUIN